Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_04-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 OCTOBRE 2025

N° C16_10_2025_04 - Dispositif "AVELO3" Axe 4 - Approbation de la convention de financement avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) (annexes)
Annexe(s) :
- Décision de financement Axes 1 à 3
- Convention de financement Axe 4

Titulaires en exercice	**Présents** (Titulaires et suppléants votants)	**Représentés**	**Total votants**	**Absents**
90	62	10	72	18

Pour : 72	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 10 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le seize octobre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, Salle des fêtes à Lezay, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, BALLAND Cyril, BARRE Daniel, BAUDON Christian, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BLANCHET Philippe, BONNET Line, BOURDIER Christine, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BRUNET Sylvie, BROSSARD François, CACLIN Philippe, GOUINAUD Eric, CHESNEAU Etienne, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Patrice, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GABOREAU Bernard, GIRAULT Anne, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KLINGLER Sarah, LABROUSSE Christophe, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RACINE Eric, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, ROUXEL Patricia, SAINTIER Marie-Emmanuelle, TEXIER Jérôme, THELLIER Odile, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, TROCHON Patrick, VINCENT Bernard, WATTEBLED Frédéric, YOU Thierry

Etaient représentés :
BARILLOT Dorick (pouvoir donné à MERCIER Sébastien), LECULLIER Lysiane (pouvoir donné à THIBAULT Evelyne), LONGEAU Daniel (pouvoir donné à ARCHAIMBAULT Monique), NIVELLE Jean-Pierre (pouvoir donné à GABOREAU Bernard), POINT Jean-Luc (pouvoir donné à BALLAND Cyril), SARRAZIN Nathalie (pouvoir donné à HAYE Jean-Marie), GICQUIAUD Floriane (pouvoir donné à OUVRARD Pierre), VALERY Nicolas (pouvoir donné à CHESNEAU Etienne), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à WATTEBLED Frédéric), HERISSE Mathieu (pouvoir donné à RAGOT Nicolas)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
AUDE Laurent, BARRE Gérard, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHARPENTIER Patrick, CHASSIN Julien, DOLBEAU Alain, DURGAND

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_04-DE

François, FERRÉ Nicolas, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, KOHLER Marie, MORIN Patrick, PICARD Christian, SABOURIN-BENELHADJ Muriel

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe CACLIN

****

Dispositif "AVELO3" Axe 4 - Approbation de la convention de financement avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) (annexes)

Annexe(s) :

- Décision de financement Axes 1 à 3

- Convention de financement Axe 4

Vu les Règles générales d'attribution des aides de l'ADEME adoptées par son Conseil d'administration par délibération n°14-3-7 du 23/10/2014 modifiée (ci-après « les Règles générales ») et disponibles sur le site internet de l'ADEME à l'adresse suivante www.ademe.fr,

Vu la demande d'aide présentée par le Bénéficiaire en date du 18/07/2024,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n°14-3-3 du 23 octobre 2014 modifiée relative au système d'aides à la connaissance,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n°14-3-4 du 23 octobre 2014 modifiée relative au système d'aides à la réalisation,

Vu la délibération du Conseil d'administration de l'ADEME n°14-3-5 du 23 octobre 2014 modifiée relative au système d'aides au changement de comportement,

Vu la sélection du projet dans le cadre de la 2ème relève de l'appel à projets "AVELO 3 Développer le système vélo dans les territoires",

Vu les informations complémentaires apportées par le Bénéficiaire en date du 25/07/2025,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 septembre 2025, concernant la signature du Contrat Opérationnel de Mobilité et la décision de prioriser certaines actions,

Le Plan « Vélo et mobilités actives », annoncé le 14 septembre 2018, avait pour ambition de faire du vélo un mode de déplacement à part entière. Dans ce cadre, plusieurs actions ont été engagées par l'ADEME, dont le programme AVELO3 (2023-2026), destiné à accompagner les territoires périurbains et ruraux ne disposant pas encore d'une politique cyclable.

En juillet 2024, l'EPIC Tourisme a déposé, pour le compte de la communauté de communes Mellois en Poitou, une candidature à l'appel à projet AVELO3 et en a été lauréat en octobre 2024. Après ajustements du portage et de la durée de financement, la candidature définitive a été transmise et validée par l'ADEME en août 2025. Le délai de mise en œuvre de l'appel à projet étant raccourci de 6 mois, il devra donc se terminer le 31 décembre 2026.

Dans le cadre du projet AVELO3 et afin d'assurer son suivi et sa mise en œuvre, la communauté de communes a recruté en juin 2025 une Chargée de mission Mobilité.

Le programme AVELO3 se décline en quatre axes :

AXE 1 : Soutenir la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables

Envoyé en préfecture le 20/10/2025
Reçu en préfecture le 20/10/2025
Publié le 20/10/2025
ID : 079-200069755-20251017-C16_10_2025_04-DE

- Schéma directeur cyclable

AXE 2 : Soutenir l'expérimentation de services vélo

- Prestations extérieures - Formation / Communication / Animation
- Arceaux vélo simples
- Signalétique
- Dispositifs de comptage, totems de réparation, bornes de gonflage

AXE 3 : Soutenir l'animation et la promotion de politiques cyclables

- Organisation d'événements
- Déplacements, missions, réunions
- Sous-traitance, honoraires et communication
- Impression carte des déplacements vélo

AXE 4 : Soutenir l'ingénierie territoriale

- Financement d'un poste sur 18 mois

Les actions inscrites dans les axes 1 à 3 sont estimées à 156 000 € financées à hauteur de 50 % par l'ADEME. L'axe 4 est soutenu à hauteur de 43 500 € pour 18 mois.
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- APPROUVER la convention de financement avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) dans le cadre du dispositif AVELO3 Axe 4, annexée à la présente délibération ;

- AUTORISER le président ou la vice-présidente déléguée à signer ladite convention ainsi que tout document afférant à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Philippe CACLIN
8ème Vice-Président en charge du cycle de l'eau
20 oct. 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
19 oct. 2025